



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE**

□

DIRECTION DU CABINET

□

N° D 2017/048L/CAB/ON/ML

Affaire suivie par : Olivier NICOLAS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Basse-Terre, le **29 SEP. 2017**.....

LE PRÉSIDENT

A

**Madame Annick GIRARDIN
Ministre des Outre-mer**

**27, rue Oudinot
75007 PARIS**

Madame la Ministre,

La décision du Gouvernement de réduire, sans concertation particulière, le nombre de contrats aidés réservés aux collectivités locales et aux associations a suscité, vous le savez, une vive inquiétude d'une majorité d'élus locaux sur tout le territoire et, en particulier, dans les Outre-mer.

Cette décision, qui a été confirmée quelques jours avant la rentrée scolaire, conduit en effet à remettre en cause l'accomplissement de certaines missions de service public s'appuyant à des degrés divers sur des contrats aidés.

C'est le cas dans l'Education nationale, en particulier pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, l'aide à la personne ou encore l'entretien des locaux. C'est aussi le cas pour de nombreuses associations intervenant dans le domaine de l'animation ou de l'insertion et qui sont des partenaires réguliers de ma collectivité qui contribue, au côté de l'Etat, à leur financement. C'est également le cas, je tiens à le souligner, pour les dispositifs « brigades vertes » pour lutter contre les échouages d'algues sargasses et « brigades bleues » pour répondre à la pollution des zones de pêche par le chlrodécone, tous les deux mis en place en partenariat par l'Etat et les collectivités de Guadeloupe.

Ainsi, au second semestre 2017, ce sont 309 contrats qui devraient être prescrits pour tenir nos engagements et, avec le désengagement attendu de l'Etat, ce sont potentiellement près de 1,6 million d'euros que le Département ne pourra en aucun cas mobiliser en compensation, notamment en raison de ses finances fragilisées par le financement du RSA et des autres prestations sociales.

Dans ce contexte, les élus du Conseil départemental de la Guadeloupe réunis en commission permanente le 31 août 2017, ont adopté à l'unanimité une motion que je joins au présent courrier. Celle-ci exprime l'inquiétude qui est la nôtre quant aux effets néfastes des suppressions de contrats aidés dans l'ensemble des territoires et elle demande au Gouvernement de préciser rapidement les modalités par lesquelles il entend « préserver » le dispositif dans les Outre-mer, comme s'y est engagé, le 24 août dernier, le Premier ministre dans un entretien diffusé sur BFM TV.

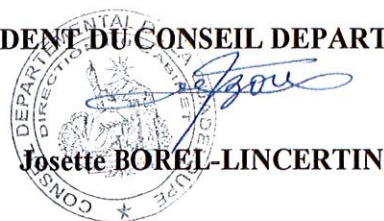
... / ...

J'ai noté qu'en Martinique, le préfet s'est engagé dans un protocole d'accord signé le 26 septembre, à maintenir le nombre de contrats aidés « au niveau prescrit en 2016 », avec un taux de prise en charge par l'Etat « inchangé, sauf disposition plus favorable ». Vous comprendrez, Madame la ministre, que les élus et l'opinion publique s'attendent, a minima, à ce que des engagements identiques soient pris en Guadeloupe.

Mais, il serait mieux encore souhaitable que le Gouvernement indique très concrètement et très rapidement les dispositions qu'il entend prendre dans l'ensemble des territoires, afin de ne pas donner l'impression de traiter ce sujet au fil de l'eau et selon des approches différentes.

Convaincue que vous saurez entendre cet appel, je vous prie de croire, **Madame la Ministre**, en mes sentiments les meilleurs.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Josette BOREL-LINCERTIN